



Flash infos

<http://www.mairiefouilloy.fr> / MARS 2021

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE

Vous êtes priés de bien vouloir **entretenir votre trottoir** ainsi que les végétaux aux abords de la voie publique. Vous devez enlever les herbes que les employés ne peuvent plus traiter avec des pesticides.

L'arrêté du maire portant sur l'entretien des trottoirs :

7.1- Taille de haies

Les haies doivent être taillées par les propriétaires **à l'aplomb du domaine public** et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

7.2- Elagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. »

« En présence d'une intersection sur les routes départementales, les haies ne doivent pas dépasser 1 mètre de hauteur, cette hauteur s'apprécie sur une distance de 50 mètres par rapport au centre du carrefour. Le retrait est dans ce cas également de 0.50 mètres »

LES DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Ramassage des Déchets Verts 2021

Les ramassages se feront :

- Uniquement sur inscription à la Mairie (03.22.48.12.19) avant le 29 mars 2021.
- **Pour les personnes qui n'ont pas les moyens** d'aller à la déchetterie et pouvant le justifier.
- Gazon dans des sacs non fermés (max 30 kg) et branches en fagots ficelés de 1m maximum.
- Les tontes peuvent être traitées sur place grâce au compostage. Des composteurs seront disponibles à la déchetterie de Villers-Bretonneux au tarif préférentiel de 25 € (prix normal 61 €).
- Les prestataires de service (entretien des jardins) sont tenus d'enlever les déchets suite aux travaux qu'ils effectuent.

Date de passage à partir de 9 h :

Mardi 6 Avril	Mardi 20 Juillet
Mardi 20 Avril	Mardi 3 Août
Mardi 4 Mai	Mardi 17 Août
Mardi 18 Mai	Mardi 7 Septembre
Mardi 1 Juin	Mardi 21 Septembre
Mardi 15 Juin	Mardi 5 Octobre
Mardi 6 Juillet	Mardi 19 Octobre

Ramassage des Encombrants 2021

- Jeudi 24 Juin et Jeudi 16 Décembre 2021

ELECTIONS 2021

- Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.
- Vérifier votre inscription sur les listes électorales sur le site service-public.fr
- Une pièce officielle d'identité avec photo est **obligatoire** pour voter (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport...) et vous sera demandée au même titre que votre carte d'électeur.

INFORMATION CCAS

Le CCAS étudie un partenariat avec la Banque Alimentaire de la Somme pour la distribution de colis sur Fouilloy aux personnes répondant aux critères d'attribution. Pour pouvoir instruire votre dossier, contacter le CCAS de la Mairie :

- Tél : 03.22.48.12.19
- Mail : ccasfouilloy@gmail.com
- Permanences le vendredi de 14h à 16h